



## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 Février 2026

Présents : Sandrine GENEST, Colette SUCHET, René ROUDIL, René SOULERIN, Danièle EVESQUE, Christian DOIZE, Elodie HILAIRE, Fabrice DOIZE, David AUZAS, Thierry BALAZUC, Jean-Louis JOUVE, Michel PIALAT, Julie ROUDIER.

Excusés : Vanessa MAISONNEUVE (pouvoir à Julie ROUDIER), Nathalie ATAMNA (pouvoir à Christian DOIZE), Christelle PEIS (pouvoir à David AUZAS), René ROUDIL.

Absents : Stéphane NURY, Christiane BRUN-CORNUT.

Président de séance : Sandrine GENEST  
SUCHET

Secrétaire de séance : Colette SUCHET

### ORDRE DU JOUR :

- Approbation Compte Financier Unique (CFU) de l'année 2025
- Assujettissement de la TVA pour les panneaux photovoltaïques de l'école du Vinobre,
- Demande de subventions auprès des partenaires institutionnels en vue de projets communaux.

Madame le Maire propose de désigner Madame Colette Suchet en qualité de secrétaire de séance et soumet cette proposition au vote, laquelle est adoptée à l'unanimité.

Madame le Maire informe que le procès-verbal de la séance du 15 janvier 2026 n'a pu être rédigé par la secrétaire de séance en raison d'un manque de temps. Il sera approuvé lors d'un prochain conseil municipal.

### **Approbation du CFU de l'année 2025**

Madame le Maire informe que, depuis début février, un incident technique majeur survenu à la DGFiP, affectant les applications Hélios et CDG-D SPL, perturbe la production et l'édition des documents budgétaires, notamment le Compte Financier Unique (CFU), élaboré conjointement par l'ordonnateur et le comptable public. Ces dysfonctionnements empêchent le traitement des opérations financières et impactent de nombreuses collectivités, rendant impossible l'approbation du CFU.

En conséquence, Madame le Maire propose d'ajourner cette délibération à une date ultérieure. Elle présente un état des finances pour l'année 2025, détaillant l'ensemble des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement.

### Bilan de l'exercice 2025

| Dépenses de fonctionnement |                       | Recettes de fonctionnement |                       |
|----------------------------|-----------------------|----------------------------|-----------------------|
| Ch011                      | 259 589,91 €          | Ch013                      | 13 994,01 €           |
| Ch012                      | 529 283,92 €          | Ch70                       | 134 381,07 €          |
| Ch042                      | 45 806,00 €           | Ch73                       | 268 934,65 €          |
| Ch65                       | 151 632,49 €          | Ch731                      | 338 797,00 €          |
| Ch66                       | 66 840,33 €           | Ch74                       | 259 790,59 €          |
| Ch67                       | 2 338,50 €            | Ch75                       | 79 311,84 €           |
|                            |                       | Ch76                       | 22,00 €               |
|                            |                       | Ch77                       | 2 013,77 €            |
| <b>TOTAL</b>               | <b>1 055 491,15 €</b> | <b>TOTAL</b>               | <b>1 097 244,93 €</b> |

| Dépenses d'investissement |                     | Recettes d'investissement |                     |
|---------------------------|---------------------|---------------------------|---------------------|
| Ch001                     | 180 384,56 €        | Ch040                     | 45 806,00 €         |
| Ch041                     | 174,00 €            | Ch041                     | 174,00 €            |
| Ch16                      | 126 508,72 €        | Ch10                      | 152 530,31 €        |
| Ch20                      | 29 600,00 €         | Ch13                      | 613 841,83 €        |
| Ch204                     | 36 583,27 €         | Ch16                      | 1 127,00 €          |
| Ch21                      | 334 108,33 €        | Ch21                      | 45,54 €             |
| Ch23                      | 69 633,50 €         |                           |                     |
| <b>TOTAL</b>              | <b>776 992,38 €</b> | <b>TOTAL</b>              | <b>813 524,68 €</b> |

#### Résultat prévisionnel global de l'exercice 2025 et serait affecté

| 001 Section d'investissement |
|------------------------------|
| 36 532,30 €                  |

| 002 Résultat de fonctionnement reporté (section de fonctionnement) |
|--|
| 41 753,78 €  |

#### Restes à réaliser

|              |                    |                                 |
|--------------|--------------------|---------------------------------|
| Dépenses     | -1 044,00 €        |                                 |
| Recettes     | 16 324,00 €        | solde subvention Etat (caméra)  |
|              | 38 342,17 €        | solde subvention Région (école) |
| <b>TOTAL</b> | <b>53 622,17 €</b> |                                 |

Suite à la présentation de ces données, il n'y a pas eu aucune réaction des élus. Madame le Maire rappelle que ces chiffres sont sous réserve des résultats définitifs et des dernières opérations de régularisation éventuellement attendues. Elle précise que la conformité des chiffres présentés a été préalablement validée par le trésorier avant la survenue de l'incident, mais que la validation informatique n'ayant pu être réalisée, le vote sera proposé lors d'un prochain conseil municipal. Madame le Maire demande s'il y a des objections à l'ajournement. Donc n'ayant pas d'objection, cette approbation est ajournée à une date ultérieure.

#### **Assujettissement à la TVA de l'activité de production d'électricité issue de l'installation photovoltaïque communale.**

Madame le Maire rappelle l'installation de 56 panneaux photovoltaïques sur l'école du Vinobre, destinés à la production d'électricité en autoconsommation. Elle informe que, conformément au Code général des impôts, la commune devient assujettie à la TVA afin de pouvoir récupérer la TVA sur les dépenses liées à ces installations, tant pour l'autoconsommation que pour la revente de l'électricité produite. Cet assujettissement permet également de récupérer la TVA sur les dépenses d'investissement

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante, par 12 voix pour et 3 abstentions : approuve cette délibération, autorise Madame le Maire à effectuer toutes les démarches et déclarations nécessaires auprès de l'administration fiscale et décide d'inscrire les crédits correspondants au budget communal et d'assurer le suivi comptable et fiscal de cette activité pour l'année 2026.

#### **Demande de subvention auprès des partenaires institutionnels en vue de projets communaux de voirie.**

Madame le Maire explique que, pour assurer le bon fonctionnement financier de la commune et anticiper des travaux futurs, il est préférable de solliciter en amont des subventions auprès de nos partenaires. Elle détaille les travaux complémentaires à la réfection de la voirie intercommunale : aménagement de plateformes pour l'installation de conteneurs à ordures ménagères et tri, habillage des conteneurs, sécurisation avec l'installation de chicanes, ainsi que la réfection de la voirie communale adjacente (chemin de Moynas, Rond de la Fade, Chabracol et chemin du Gay). Elle précise que seuls le Département et la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas (CCBA) sont partenaires pour ce type de travaux, justifiant ainsi la demande de subvention auprès de ces deux collectivités, dans le cadre du dispositif « Atout Ruralité » pour le Département. L'assemblée délibérante, après en avoir délibéré (13 voix pour, 2 abstentions) décide que la commune prendra en charge la part des dépenses restant à sa charge, ainsi que les éventuels coûts non couverts par les partenaires institutionnels, autorise Madame le Maire à déposer les demandes de subvention, signer tous documents et conventions, et effectuer les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations et décide que les crédits correspondants seront inscrits au budget communal aux articles appropriés.

Messieurs Pialat et Balazuc s'abstiennent, indiquant qu'ils n'étaient pas informés des travaux prévus sur le chemin du Gay.

#### Questions diverses :

##### ➤ **Votre commune qui sauve :**

Madame le Maire présente ce programme national de formation aux gestes de premiers secours, spécialement

adapté aux petites communes, visant à sensibiliser les habitants grâce à des sessions gratuites ou subventionnées. Cette labellisation permettra de reconnaître le travail mené depuis plusieurs années à Lachapelle, notamment la formation de l'ensemble des élèves de l'école aux premiers gestes qui sauvent, avec une sensibilisation de la petite section au CM1 et la délivrance d'un diplôme pour les élèves de CM2.

➤ **Maison de santé :**

Madame le Maire informe que l'arrivée d'un médecin salarié par le GIP Ma région, Ma santé le 3 mars nécessite l'installation de modulaire à proximité de la maison de Santé. Cette installation sera suivie de l'arrivée d'un pédiatre le 4 mai.

➤ **Ecole et l'ALSH itinérant :**

Monsieur Doize informe que Lachapelle accueillera l'ALSH itinérant durant les vacances d'avril 2026. Il rappelle que la CCBA organise ce dispositif dans différentes communes du territoire. L'accueil sera assuré par l'association Le Palabre et fera l'objet d'une convention, accompagnée d'un état des lieux réalisé en début et en fin de période.

RH

Madame le Maire informe de la tenue de formation par les secrétaires : tenue des élections, l'utilisation du logiciel berger Levraut pour les nouveaux agents

➤ **Assurance Axa :**

Madame Hilaire informe que l'offre AXA « Ma protection pour votre commune », évoquée lors du précédent conseil municipal, a été signée le 23 février 2025.

➤ **Elections**

Commission de contrôle des listes électorales présidée par Monsieur David Auzas, accompagné par un représentant la préfecture, a eu lieu le jeudi 19 février 2026.

**Événements et activités communales réalisés et à venir**

➤ **Carnaval :**

Madame Hilaire donne la date du Carnaval organisé par l'amicale laïque qui aura lieu **le 7 mars 2026 à 14 heures**.

➤ **Tombola organisée par la pétanque du Vinobre**

Madame Hilaire informe que la tombola a permis de récolter 1650€, en rappelant que le gain mis en jeu était un scooter. L'association espérait un meilleur rendement, mais la tenue exclusive en ligne a limité les participations. Une partie est conservée par l'association, l'autre sera distribuée à la tribu de Raphael et aux associations communales dans le besoin (achat de cafetière pour les usagers de l'espace intergénérationnel, du matériel de Pilate pour l'association de Fitness, de verres pour la bibliothèque « le temps de lire ». L'association va organiser une remise aux associations.

➤ **Don du sang :**

Madame Hilaire rappelle la cérémonie de remise de diplômes organisée par l'Établissement Français du Sang (EFS) à la salle polyvalente, en l'honneur des donateurs de sang bénévoles. Suite à la réception de diplômes non remis lors de cette cérémonie, elle précise qu'à la demande de l'association, Madame le Maire, Colette Suchet, René Soulerin et Élodie Hilaire, ont procédé à leur remise en main propre à Messieurs Franck Fayolle, Olivier Chareyn et Antoine Charbonnier le **5 février**. Madame le Maire les remercie chaleureusement pour leur engagement, leur solidarité et leur fidélité à l'association depuis de nombreuses années.

➤ **CME**

Madame Hilaire évoque la dernière séance du CME qui aura lieu le **5 mars** juste avant les élections, avec une soirée festive organisée (type auberge espagnole).

➤ **Ardéchoise 2026 :**

Madame Hilaire nous informe que la préparation de l'ardéchoise 2026 est en cours en participation avec le comité des fêtes et différentes associations de la commune. Le thème cette année « Il pleut, il pleut bergère »

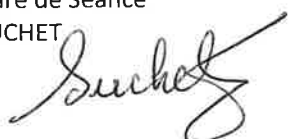
➤ **Les jeunes de l'IME :**

Le **12 février 2026**, Madame le Maire, Colette Suchet et Elodie Hilaire ont accueilli à la mairie les jeunes de l'IME Les Jardins des Tisserands de Béthanie, accompagnés de leurs éducateurs : Marie Mercier, Amandine Hermantier et Christophe Garot. Cette visite s'inscrit dans le cadre d'ateliers hebdomadaires consacrés à la citoyenneté, abordant des thèmes tels que les cartes d'identité et passeports, le mariage, le fonctionnement de la République, les élections, le tri sélectif et la gestion communale. Madame le Maire adresse ses remerciements à l'équipe municipale et aux agents pour leur accueil, ainsi qu'aux éducateurs pour l'organisation de ce projet pédagogique et en profite pour féliciter ces jeunes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h.

A Lachapelle-sous-Aubenas, approuvé au Conseil Municipal le 14 avril 2026.

La secrétaire de Séance  
Colette SUCHET



Le Maire,  
Sandrine GENEST



